



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

DECISION n° 2022-522

5-8 Décision d'ester en justice

OBJET : Décision de confier la défense des intérêts de la commune dans le cadre de l'affaire
Commune de La Teste de Buch / TAMARIS

DGA Ressources
Direction des affaires
juridiques et de la
commande publique
Réf. : HV/ 250800
DGS :
DGAR :
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant le contentieux dans lequel la société TAMARIS a saisi le Tribunal administratif de Bordeaux d'un référé-suspension et d'une requête au fond à l'encontre de notre arrêté du 27 janvier 2020 n°PC 033 529 19 K 0281 délivrant un permis de construire à la SCI FREDO,

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures utiles pour défendre les intérêts de la commune,

DECIDE

ARTICLE 1

D'intervenir en défense des intérêts de la commune de La Teste de Buch en réplique à l'assignation en référé-suspension

ARTICLE 2


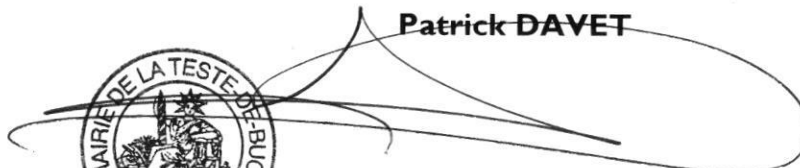
L'affaire visée ci-dessus est confiée au cabinet Reflex/ Droit/ Public sis au 55 rue du Loup 33 000 Bordeaux chargée de défendre les intérêts de la Commune de La Teste de Buch. Il est accepté un honoraire forfaitaire de 900 € HT, (1080 € TTC) comprenant la préparation des audiences, les audiences et les frais de déplacement.

ARTICLE 3

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 07/09/2022

Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220907-DEC2022_522-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2022

Affichage : 13/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET

